

## **La Bretagne principale destinataire des aides en poules pondeuses**



- © P. Le Douarin

Une enveloppe de 500 000 euros a été attribuée aux producteurs spécialisés dans la production d'œufs de consommation les plus endettés, à travers le fonds d'allègement des charges et la prise en charge d'intérêts sur les échéances des prêts bancaires professionnels à long et moyen terme.

Une note de service du ministère de l'Agriculture précise que la date de validation des dossiers par les DDTM a été repoussée du 31 mars au 30 juin. Par ailleurs, les fonds ont été répartis en fonction des besoins recensés. La Bretagne va bénéficier de 335 000 euros (67 % de l'enveloppe), devant les Pays de la Loire (67 600 euros), la Picardie (22 600 euros), la Basse-Normandie (18 900 euros) et Rhône-Alpes (16 500 euros). Ces cinq régions totalisent 92 % des 500 000 euros et sept régions (peu productrices) ne reçoivent rien